

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 21 SEPTEMBRE 2016

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 Conseillers et 2 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.

Il est accepté tel que présenté.

L'ordre du jour est modifié : le point 6, préavis n° 04/16 relatif à la vente des parcelles communales n° 751 et 346 et au paiement des honoraires d'architecte pour l'enquête d'implantation est reporté à la prochaine séance du Conseil communal fixée au mercredi 12 octobre prochain à 20h30.

Le Président, M. **Olivier Delacrétaz** informe l'assemblée que les travaux de mise en ligne des documents du Conseil communal sur site Internet vont débuter prochainement. Un module de travail a été choisi par le bureau parmi plusieurs propositions. Celle adoptée sera accessible par les Conseillers avec mot de passe et non visible par les personnes extérieures.

1. Assermentations de nouveaux Conseillers(ères)

Le Président, M. **Olivier Delacrétaz** demande à Mmes Angélique Banani; Angéla Jordan et Murielle Pache ainsi que MM. Elvis Ahmetovic; Nicolas Gremion et Marcello Raffaele de s'avancer devant l'assemblée.

Il leur donne lecture du serment auquel tous promettent à l'appel de leur nom.

Ils sont applaudis par le Conseil.

2. Nominations complémentaires :

- suppléant à la commission de Gestion: Nicolas Gremion
- à la commission de recours en matière d'imposition communale : Marcello Raffaele.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de siège à repourvoir, l'élection est faite tacitement avec l'accord de l'assemblée, également tel que décidé lors de la séance d'assermentation des Autorités du 20 juin passé.

3. Préavis n° 01/16 relatif aux Autorisations générales pour la législature 2016 – 2021

Rapport de la commission lu par M. **Daniel Bontems** Conseiller qui propose un amendement aux points 1 et 2 des conclusions comme suit :

1. Une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 80'000.- par cas, charges éventuelles comprises et au maximum CHF 320'000.- durant la législature 2016-2021;
2. Une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 40'000.- par cas, charges éventuelles comprises et au maximum de CHF 160'000.- durant la législature 2016-2021;

M. **C. Lanz** Syndic explique que ces amendements ont été discutés avec la commission et la Municipalité n'y voit pas d'inconvénient.

Sans intervention, les amendements sont mis au vote :

Amendement au point 1 des conclusions : accepté à l'unanimité

Amendement au point 2 des conclusions : accepté à l'unanimité

Le préavis 01/2016 assorti de ses amendements est accepté à l'unanimité

4. Préavis n° 02/2016 relatif à la fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

Rapport de la commission lu par M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller qui propose un amendement au point 7 des conclusions concernant les indemnités du Conseil communal comme suit :

- Les jetons de présence, par séance passe de CHF 50.- à CHF 60.-
- Le défraiement unique pour le bureau électoral passe de CHF 25.-/l'heure à CHF 30.-/l'heure
- Commissions par séance de CHF 50.- à CHF 60.- et la rédaction du rapport de CHF 50.- à CHF 100.-
- Commissions de Gestion et des finances : - le fixe passe de CHF 50.- à CHF 60.-
- par séance de CHF 50.- à CHF 60.-
- rédaction du rapport de CHF 100.- à CHF 150.-
- Président du Conseil communal, par année de CHF 1'000.- à CHF 1'200.-
- Secrétaire du Conseil communal, par année de CHF 2'600.- à CHF 2'800.-
- Huissier du Conseil communal, par séance de CHF 50.- à CHF 60.-

M. **C. Lanz** intervient pour souligner que normalement ce préavis devrait être fait en deux fois, soit un pour l'exécutif et un pour le législatif, ce dernier par le bureau du Conseil. D'un commun accord, il est à nouveau proposé en un seul.

Les rémunérations de base de l'exécutif ont été adaptées à l'échelle des salaires cantonale ramenés aux pourcentages.

Les CHF 40.-/heure permettent une vision détaillée et au plus juste.

Sans question l'amendement concernant les indemnités du Conseil communal est mis au vote :

Amendement point 7 des conclusions : accepté à la majorité; 1 avis contraire et 2 abstentions.

Vote points 1 à 6 des conclusions : accepté à la majorité et 1 abstention.

Le préavis 02/2016 assorti de son amendement est accepté à la majorité.

5. Préavis n° 03/2016 relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit "Au Mottex" (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif.

Rapport de la Commission lu par M. **Thierry Blanc** Conseiller qui demande l'acceptation du préavis tel que présenté.

M. **Nicolas Rochat** Municipal remercie la commission d'avoir comblé son oubli en ayant préparé le fichier avec photos distribué afin d'avoir une bonne vision du site.

M. **Jean-Claude Guillemin** demande si les empilements de bois seront évacués. Les engins de chantier auront du mal à accéder au secteur.

M. **N. Rochat** répond que le propriétaire est au courant et que le nécessaire sera fait.

M. **C. Lanz** ajoute au sujet du financement, qu'un investissement n'est pas nécessaire. Il s'agit d'un crédit extrabudgétaire. Lors du budget 2016, ces travaux n'avaient pas été prévus. Les amortissements seront effectués en une seule fois avec le compte d'exploitation.

Sans autre question, **le préavis 03/2016 est accepté à l'unanimité.**

6. Communications de la Municipalité.

M. **Nicolas Rochat** annonce que la vendange 2015 a été magnifique mais minimaliste. Les personnes désirant acquérir du vin devront le commander au Greffe mais il sera contingenté.

Pour 2016, la vendange se présente pour l'instant très bien.

Avec la régionalisation du SDIS, le local du feu de Roche n'est plus dévoué à cette affectation. Il est maintenant utilisé par la voirie.

Le matériel nécessaire a été rapatrié au SDIS du Haut-Lac mis à part un véhicule Mercedes qui lui était inutile. Il est en très bon état et mis en vente déséquipé. Les personnes intéressées s'adresseront à M. Rochat.

Le Syndic. **C. Lanz** rappelle les dates des prochaines séances soit les mercredis 12 et 26 octobre.

Pour celle du 26, le dernier préavis du début de législature doit passer. Il s'agit de la fixation du plafond d'endettement pour la législature. L'arrêté d'imposition quant à lui doit être déposé en Préfecture au 1^{er} novembre au plus tard. Aucune dérogation n'est possible.

7. Divers.

M. **Dominique Capelli** Conseiller a constaté à plusieurs reprises que des employés de la voirie se déplacent en véhicule privé. Il demande si la voirie est assez bien dotée en véhicules ou s'il est prévu quelque chose dans le budget.

D'autre part, il y a de plus en plus d'incivilités sur le territoire communal, surtout le weekend. Il y a du vandalisme du côté de la Rotzérane, de Prés-Clos ou la place de jeux et les parents sont inquiets des risques encourus par les enfants.

Des mesures vont-elles être prises pour éviter les récidives ? Lorsque la police a été appelée une des dernières fois, le problème s'est déplacé de quelques centaines de mètres.

M. **C. Lanz** répond à propos de la dotation en véhicule de voirie, qu'un achat est à l'étude.

Concernant les incivilités, cette année a été moins touchée que les précédentes. Il y a eu un incident dernièrement à la Rotzérane avec des jeunes non issus de la fête qui s'y déroulait.

Le sujet a été abordé plusieurs fois en séance des Syndics. Il a été constaté que des groupes migrent au sein du district et qu'il est très difficile d'anticiper.

Au moindre incident, la Municipalité est de suite mise au courant, de jour comme de nuit.

Si ces événements venaient à se produire régulièrement, mais qui restent très occasionnel à ce jour, la Municipalité ferait appel à des sociétés privées, engagées pour sécuriser certains secteurs lors de manifestations.

M. **N. Rochat** ajoute que lors de l'incident de la Rotzérane, la gendarmerie est intervenue et des identifications ont été faites. Une enquête est en cours dont le résultat sera communiqué à la Municipalité. Dès lors, les auteurs de troubles seront invités à un entretien; il leur sera demandé de rembourser les frais inhérents aux nettoyages.

M. **N. Rochat** insiste sur le fait que lorsque les habitants le jugent utile, ils peuvent faire appel au centre de renfort situé à Rennaz, ils sont rapidement sur les lieux. La gendarmerie régionale et du cercle de Villeneuve est également au service de la population. Il ne faut pas hésiter à les appeler.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire